



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 25 mars 2016

Objet : SUBVENTIONS ET ADHESION AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'ACTION SOCIALE, DU LOGEMENT, DE LA PREVENTION ET DU SANITAIRE

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 18 mars 2016

PRESENTS : Mmes. BOURDARIAS, CAMPANALE, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND
MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, GAY, GLOECKLE, LEMONIAS, LORIMIER, MULLER, PAGES, PIANETTA, PEYRONNARD

Présents : 21

Absents : 8

Votants : 27

ABSENTS : Mmes. BOUCHAUD (pouvoir à Mme. GROS), **CHEVROT** (pouvoir à Mme. FRAGOLA), **LAPLANCHE** (pouvoir à Mme. GEROMIN), **PAIN** (pouvoir à M. MULLER)
MM. FORT, GERARDO, GIMBERT (pouvoir à M. BRUNELLO), **LE PENDEVEN** (pouvoir à M. LEMONIAS)

M. Bendehiba BOUKSARA a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1611-4, L2121-29, et L2311-7 ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir financièrement des associations œuvrant dans les domaines de l'action sociale, du logement, de la prévention et du sanitaire ;

Considérant l'intérêt de subventionner ou d'adhérer à des actions ayant pour finalité un soutien, un suivi ou un accompagnement de public fragilisé par la maladie, l'âge, le handicap ou la dépendance, la précarité socio-professionnelle ;

Considérant que l'ensemble des associations ci-dessous développent leurs actions en faveur d'un public crollois ;

Suite à la réflexion menée dans le cadre de la Commission Solidarité le 19 janvier 2016, Monsieur le Maire propose de soutenir ces projets et d'approuver le versement à ces associations des subventions ci-dessous proposées :

Associations	Objet	Subvention proposée
Soleil Rouge	Financement des interventions de clowns professionnels auprès des enfants hospitalisés au service pédiatrique du CHU de Grenoble	300,00 €
Les Potagers sous la Dent	Jardins partagés	750,00 €
Accueil demandeur d'asile (ADA)	Accueil des demandeurs d'asile au niveau du département de l'Isère	1 000,00 €
Association pour l'enseignement des enfants malades à domicile et à l'hôpital (AEEMDH)	Dispenser des cours auprès des collégiens et lycéens malades	400,00 €
Les Restaurants du Cœur et Relais de l'Isère	Aide à l'alimentation des publics les plus démunis	500,00 €
Club Arthaud	Proposer des activités et des rencontres pour les personnes retraitées crolloises	5 000,00 €

Locomotive	Accompagnement des enfants atteints de cancers ou de leucémie hospitalisés au CHU de Grenoble	150,00 €
Phares	Suivi des personnes âgées hospitalisées aux pavillons gériatriques de Chissé et Châtain du CHU de Grenoble	300,00 €
Amicale des locataires (CNL) de Crolles	Défense des droits et gestion des problèmes des locataires des logements sociaux crollois	1 500,00 € Dont 500 € en exceptionnel (communication)
Valentin Haüy	Accompagnement dans la vie quotidienne des aveugles et des mal-voyants	300,00 €

Monsieur le Maire propose, par ailleurs, de renouveler l'adhésion au collectif Alertes pour un montant de 75 €. Il informe que le collectif Alertes 38 regroupe depuis 2002 les différents acteurs de la gérontologie et œuvre pour une coordination départementale de réflexions et d'actions de l'ensemble de ces acteurs. Elle participe activement aux actions menées sur le Grésivaudan et en Isère :

- Commissions personnes âgées au niveau du Grésivaudan (communauté de communes « Le Grésivaudan ») ou Conseil Départemental de l'Isère Territoire du Grésivaudan à Bernin.
- Mise en place et au suivi du Schéma Gérontologique Isère
- Organisation des conférences « bien vieillir dans le Grésivaudan »
- Suivi départemental des cafés des âges, en partenariat avec l'association nationale « vieillir c'est vivre »
- Rédaction et synthèse de l'enquête « adaptation du logement des séniors » envoyée par la commune de Crolles à + de 1600 retraités crollois

Il informe que la dépense pour les subventions sera prélevée à l'article 6574 du budget communal.

Il informe que la dépense pour l'adhésion sera prélevée à l'article 6281 du budget communal.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (une abstention) des suffrages exprimés :

- approuve le versement aux associations ci-dessus
- décide de soutenir l'association Alertes 38 par le biais d'une adhésion de soutien de 75 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Crolles, le 08 avril 2016
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
Responsable du service Juridique / Marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.